



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL 12 DÉCEMBRE 2022 À 19H

Sous la présidence de M. Gaston LATSCHA, Maire.

L'an deux mille vingt-deux, le 12 décembre à 19h, le Conseil Municipal de la commune de Héringue étant réuni en séance ordinaire à la mairie de Héringue, après convocation légale, en date du 7 décembre 2022.

Étaient présents : Yann ALIBERT, Cathy ARNOLD, Denis ARNOUX, Fabienne BOULLIER, Rémy CASTRO, Josiane CHAPPEL, Nicolas CHRISTEN, Sylvie GRUNTZ, Jean HERTZOG, Anne KARABABA, Jean-Luc KOCH, Claudia KUNTZELMANN, Christian LANDAUER, Paul LATSCHA, Stéphane MARTIN, Christophe OUDOT, Jocelyne SCHIRCH, Adeline SCHWEITZER, Vincent SCHWEITZER, Cédric SCHWIRLEY

Procurations :

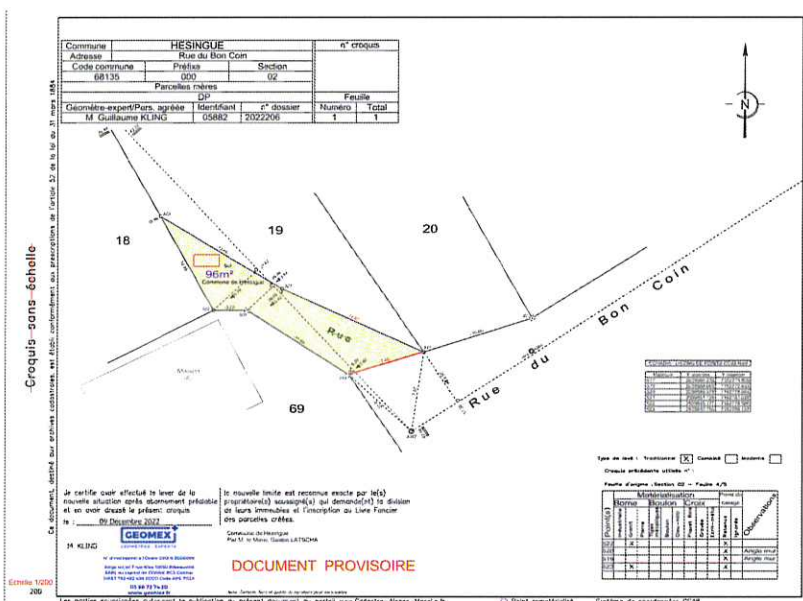
Mme Nathalie REIBEL à M. Gaston LATSCHA

Mme Chantal ZENFT à Paul LATSCHA

Secrétaire de séance : Lannick VIGOUROUX

2022-89 Déclassement espace Domaine Public communal

Dans le cadre du projet d'extension des capacités du Périscolaire, les études réalisées par les candidats à la maîtrise d'œuvre ont démontré l'intérêt qu'aurait la commune, pour la réalisation de ce projet, de procéder au déclassement d'une partie de la voie, appartenant au domaine public, afin de l'intégrer au domaine privé communal. Cette parcelle pourra alors servir d'assise à une partie du projet, en même temps qu'elle évitera que la commune ne se voit contrainte par de potentielles règles de recul et de prospect par rapport aux voies, notamment.



Envoyé en préfecture le 13/12/2022

Reçu en préfecture le 13/12/2022

Publié le 12/12/2022

ID : 068-216801357-20221212-202289-DE

SLO

En l'occurrence, il s'agit de l'espace de 96m² ci-dessus représenté

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide du déclassement du Domaine Public de la parcelle en question et autorise le maire à effectuer toute démarche et signer tout acte nécessaires à son classement dans le domaine privé communal.

Fait à Hésingue, le 13 décembre 2022

Le maire,


Gaston LATSCHA

